



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale / secrétaire-trésorière - Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Nomination d'un représentant pour le Conseil d'Administration du Centre de Formation en Entreprise et de Récupération de la Rivière du Nord
 - B) Ratification d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton/Accompagnement pour mettre à niveau la comptabilité pour
 - C) Mandater la directrice générale/secrétaire trésorière à signer en tant que requérant la demande de CA pour l'utilisation de compost et de terreau comme matériel de recouvrement ainsi que tout document afférent
 - D) Autoriser GSI Environnement à déposer une demande de CA pour la construction et l'opération de leur nouveau centre de traitement des sols
 - E) Contributions financières et matérielles – Société d'horticulture d'Argenteuil
 - F) Tricentris, centre de tri / Subvention régulière 2017
 - G) Négociation et signature de convention de bail amendé et consolidé entre la RIADM et la Société Kruger Énergie (Lidya S.E.N.C)
 - H) Prolongation de l'entente pour la location du garage au lieu d'enfouissement technique
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 16 février 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey, mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en ajoutant toutefois les points suivants à Varia :

- Mandat d'expertise d'un agronome pour les terrains destinés à la culture de marijuana médicinale;
- Mandat de représentation concernant la demande de révision au Syndic de l'Ordre des CPA dans le dossier de M. Jacques Hébert;

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2016.

2-02-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2016.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-12-16 au 13-02-17, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-02-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 16-12-16 au 13-02-17, et ce, pour un montant de 1 367 540,78\$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Centre de Formation en Entreprise et de Récupération de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration du Centre de Formation en Entreprise et de Récupération de la Rivière-du-Nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

4-02-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate Mme Catherine Trickey afin de représenter la Régie et de siéger au conseil d'administration du CFER de la Rivière-du-Nord jusqu'à avis contraire de la part de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

B) Ratification d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton / Accompagnement pour mettre à niveau la comptabilité pour 2016

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie de recourir aux services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour mettre à niveau la comptabilité pour 2016;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Raymond Chabot Grand Thornton en date du 30 janvier 2017;

5-02-17

Il est :

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat à la firme de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagnement pour mettre à niveau la comptabilité pour 2016, d'un montant ne dépassant pas 3 000 \$ taxes applicables en sus, aux tarifs horaires de 225 \$, 125 \$ et 75\$, selon les professionnels attirés au dossier;

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

C) Mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer en tant que requérant la demande de CA pour l'utilisation de compost et de terreau comme matériel de recouvrement ainsi que tout document afférent

CONSIDÉRANT l'entente relative au compostage et traitement des sols intervenue entre la Régie et GSI Environnement inc. le 15 mai 2016, concernant la plate-forme de compostage et centre de traitement des sols, situés au lieu d'enfouissement technique de Lachute, appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT que l'entente précitée inclus l'utilisation d'andains de compost comme matériau de recouvrement journalier au LET ou pour d'autres utilisations alternatives au LET;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que cet exercice fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation;

6-02-17

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : Mme.Catherine Trickey

et résolu

QUE mandat soit donné à la directrice générale secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, de signer la demande de certificat d'autorisation à titre de requérant (au nom de la Régie) pour l'utilisation de compost et de terreau comme matériel de recouvrement journalier, final ou intermédiaire au LET, ainsi que tout document afférent à cette demande;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate GSI Environnement inc. à préparer et déposer cette Demande de CA en son nom.

- adopté à l'unanimité

D) Autoriser GSI Environnement inc. à déposer une demande de CA pour la construction et l'opération de leur nouveau centre de traitement des sols

CONSIDÉRANT l'entente relative au compostage et traitement des sols intervenue entre la Régie et GSI Environnement inc. le 25 mai 2016, concernant la plate-forme de compostage et centre de traitement des sols, situés au lieu d'enfouissement technique de Lachute, appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, GSI Environnement inc. doit construire et opérer un nouveau centre de traitement des sols sur le LET et que ce projet fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation (CA);

7-02-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

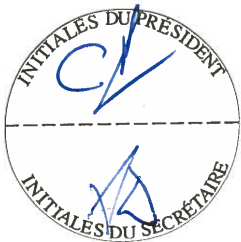
et résolu

QU'EN tant que propriétaire du terrain, la Régie autorise GSI Environnement inc. à déposer une demande de CA pour la construction et l'opération de leur nouveau centre de traitement des sols.

- adopté à l'unanimité

E) Contributions financières et matérielles - Société d'horticulture d'Argenteuil

CONSIDÉRANT la lettre du 22 janvier 2017 de la Société d'horticulture d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses activités organisées par cet organisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part de ses procureurs à cet égard;

8-02-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à la Société d'horticulture d'Argenteuil, au montant de 300,00\$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

F) Tricentris, centre de tri / Subvention régulière 2017

CONSIDÉRANT que des contributions de base et exceptionnelles selon l'article 1.4.3 du protocole d'entente sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2017;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par Tricentris et datées du 26 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par RCI Environnement (Division de WM Québec inc.) en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;

9-02-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

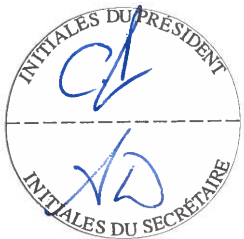
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières de base des municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2017, pour un montant de 40 762.75 \$ plus les taxes applicables, tel que stipulé dans les courriels de Tricentris datés du 26 janvier 2017.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, RCI Environnement (Division de WM Québec).

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

- G) Négociation et signature de convention de bail amendé et consolidé entre la RIADM et la Société Kruger Énergie (Lidya S.E.N.C.)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer la volonté de ladite Régie d'amender et consolider la convention de bail proposée entre la Régie et Lidya S.E.N.C;

10-02-17

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE le Conseil mandate sa directrice générale secrétaire-trésorière ainsi que son président, à négocier et signer la convention de bail amendée et consolidée entre la Régie et Lidya S.E.N.C., le tout en conformité avec les commentaires et échanges entre les parties en date de la présente.

QUE le Conseil mandate sa directrice générale secrétaire-trésorière ainsi que son président, à signer tout document nécessaire au règlement de la demande pour jugement déclaratoire contre Lidya Énergie, S.E.C. et Lidya Énergie Inc.

- adopté à l'unanimité

- H) Prolongation de l'entente pour la location du garage au lieu d'enfouissement technique

CONSIDÉRANT QUE la Régie loue le garage sis au 6985 Chemin des Sources à Lachute à Gestion Serlie Inc.;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Serlie Inc. veut prolonger le présent bail;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est disposée à prolonger le bail de Gestion Serlie Inc. selon les conditions et modalités dudit bail;

11-02-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par: M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et / ou sa directrice générale/secrétaire-trésorière à prolonger de quatre mois, le bail de location court terme concernant le garage appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IX- VARIA

- Mandat d'expertise d'un agronome pour les terrains destinés à la culture de marijuana médicinale

CONSIDÉRANT les offres d'achat et de location pour achat reçues pour des terrains qui seront destinés à la culture de marijuana médicinale;

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, recommandant le refus d'une demande d'aliénation d'un terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une expertise par un agronome afin de faire valoir le dossier auprès de la Commission;

12-02-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes confie le mandat d'expertise à un agronome et que les frais dudit agronome soient remboursés par les deux entreprises locataires des terrains destinés à la culture de marijuana médicinale.

- adopté à l'unanimité

- Mandat de représentation concernant la demande de révision au Syndic de l'Ordre des CPA dans le dossier de M. Jacques Hébert;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes, avait demandé, par résolution en date du 18 juin 2016, au Syndic de l'Ordre des CPA pour enquêter notamment sur monsieur Jaques Hébert;

CONSIDÉRANT QUE Me Raynald Mercille, au nom de la RIADM, a demandé au syndic de l'Ordre des CPA d'enquêter sur Jacques Hébert;

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 janvier 2017, M. Michel Beauséjour, syndic adjoint de l'Ordre des comptables agréés, a avisé Me Raynald Mercille qu'il ne déposerait pas de plainte contre Jacques Hébert;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes demande que soit révisée cette décision du Syndic du 13 janvier 2017 conformément à l'article 123.4 du *Code des professions*;

13-02-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE Me Louis Coallier du cabinet Dufresne Hébert Comeau, porte en révision la décision de M. Michel Beauséjour, syndic adjoint de l'Ordre des comptables agréés en date du 13 janvier 2017 et effectuée, le cas échéant, les représentations appropriées à cet égard auprès du Comité de révision.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

14-02-17

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

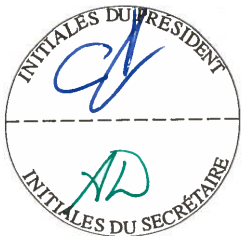
QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 mars 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 FÉVRIER 2017 ET APPORTER UNE CORRECTION DANS LE NUMÉRO DE RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale / secrétaire-trésorière - Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Achat de bacs verts pour l'année 2017
 - B) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)
 - C) Demande de don de la Fondation du Club Richelieu Lachute
 - D) Correction de la numérotation de la résolution 3-11-16 Comptes à payer pour la période du mois de décembre 2016
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 16 mars 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire substitut de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey, mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-17

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 FÉVRIER 2017 ET APPORTER UNE CORRECTION DANS LE NUMÉRO DE RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2017 ainsi que la correction à apporter au numéro de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2016

2-03-17

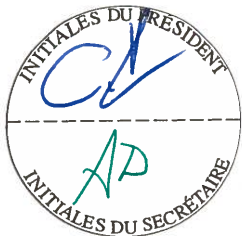
Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'apporter une correction dans le numéro de résolution du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2016

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 14-02-17 au 16-03-17, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-03-17

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 14-02-17 au 16-03-17, et ce, pour un montant de 126 970.64\$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Achat de bacs verts roulants pour 2017

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs verts roulants de 360 litres pour les propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;
CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par ladite Régie pour la fourniture et la livraison desdits bacs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT les prix soumis par Patrick Morin Lachute et BMR Lachute concernant l'achat et la livraison desdits bacs;

Nom du soumissionnaire	Coût total taxes et livraison incluses
Patrick Morin	86.19 \$
Lachute BMR	103.46 \$

4-03-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de procéder à l'achat de ses bacs verts roulants pour l'année 2017 auprès du magasin Patrick Morin, plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 86.19 \$ l'unité, incluant les taxes et la livraison.

- adopté à l'unanimité

B) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)

CONSIDÉRANT la pertinence et l'intérêt pour la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, madame Andrea Daezli, d'adhérer à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) pour l'année 2017;

5-03-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. André Jetté

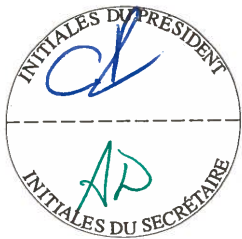
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'adhérer pour l'année 2017 à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) pour une somme de 357.80 \$ taxes incluses.

- adopté à l'unanimité

C) Demande de don de la Fondation du Club Richelieu Lachute

CONSIDÉRANT le courriel du 6 mars 2017 de la Fondation du Club Richelieu Lachute demandant une contribution matérielle de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre d'une campagne permanente en vue de recueillir les goupilles de canettes, au profit des Bons déjeuners d'Argenteuil;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

6-03-17

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Catherine Trickey

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de donner 130 sacs à la Fondation du Club Richelieu Lachute.

- adopté à l'unanimité

D) Correction sur la numérotation de la résolution 3-11-16 Comptes à payer pour la période du mois de décembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée lors de la numérotation de ladite résolution;

CONSIDÉRANT qu'une correction s'impose;

7-03-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la numérotation de la résolution 3-11-16 comptes à payer pour la période référant au mois de décembre soit changée pour 3-12-16.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-03-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey


Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 avril 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité


Andrea Daezli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Carl Péloquin
Président



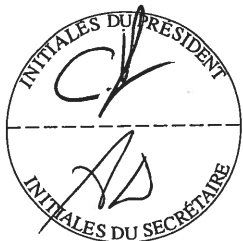
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Adhésion / Association des biologistes du Québec
 - B) Mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière et le président à négocier et signer une entente de location pour les lots 2 625 372 et 2 807 162
 - C) Mandater la directrice générale / secrétaire trésorière à signer la demande de consentement de Lidya Énergie S.E.N.C.
 - D) Mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière à développer et finaliser une procédure de suivi lors de dépassement en collaboration avec Waste Management Québec Inc.
 - E) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2017 et nomination des organismes
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 20 avril 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, Louis Quévillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-17

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Louis Quévillon
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 MARS 2017

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2017.

2-04-17

Il est
Proposé par : M. Carl Péloquin
Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2017.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats
octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage
et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-03-17
au 19-04-17, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-04-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quévillon

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que
présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la
période du 17-03-17 au 19-04-17, et ce, pour un montant de
113 616,03\$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Adhésion / Association des biologistes du Québec

CONSIDÉRANT la pertinence et l'intérêt pour la directrice générale et
secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes, madame Andrea Daezli, de maintenir son statut de membre
au sein de l'Association des biologistes du Québec pour l'année 2017;

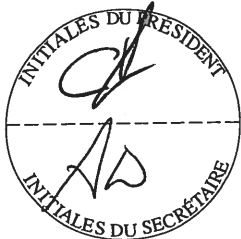
4-04-17

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme de 130 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement de l'adhésion de sa directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, à l'Association des biologistes du Québec.

- adopté à l'unanimité

B) Mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière et le président à négocier et signer une entente de location pour les lots 2 625 375 et 2 807 162

CONSIDÉRANT que les lots numéros 2 625 372 et 2 807 162 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, sont vacants;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un agriculteur à louer lesdits lots ou une partie de ceux-ci pour en faire un usage agricole;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle location;

CONSIDÉRANT les négociations en cours dans le cadre de ce dossier;

5-04-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quévillon

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa directrice générale / secrétaire-trésorière à négocier et signer une entente de location pour les lots numéros 2 625 372 et 2 807 162 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

C) Mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer la demande de consentement de Lidya Énergie S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la convention de bail amendé et consolidé datée du 17 mars 2017, intervenue entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et Lidya Energie, Société en Commandite; et

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 12.1.1 et 12.2 de la convention, Lydia Énergie demande à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, son consentement à un changement de contrôle (transaction d'achats de titres);

6-04-17

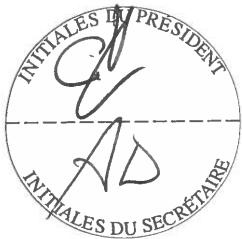
Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quévillon

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice générale / secrétaire-trésorière à signer la demande de consentement de Lidya Énergie S.E.N.C.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

D) Mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière à développer et finaliser une procédure de suivi lors de dépassement en collaboration avec le gestionnaire du LET (Waste Management Québec Inc.)

CONSIDÉRANT la recommandation des Comités de vigilance et de suivi des odeurs concernant l'élaboration d'une procédure d'un suivi de dépassements des mesures de surface par la Régie;

7-04-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Marc Bertrand

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice générale / secrétaire-trésorière à développer et finaliser une procédure de suivi lors de dépassements des mesures de surface, en collaboration avec Waste Management Québec Inc.

- adopté à l'unanimité

E) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2017 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue à l'écoagenda de la Régie pour le 20 mai prochain;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support financier;

8-04-17

Il est

Proposé par : M. Louis Quévillon

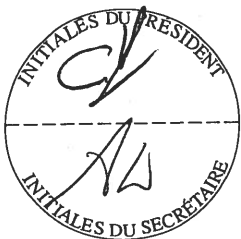
Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support financier de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute :	Univers Jeunesse et l'École Le Tremplin;
Brownsburg-Chatham :	Club Optimiste;
Saint-André-d'Argenteuil :	École Saint-André;
Saint-Placide :	École de l'Amitié.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-04-17

Il est

Proposé par: M. Louis Quévillon

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

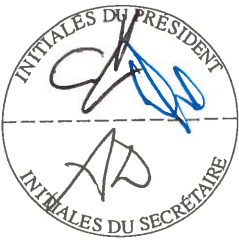
QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 mai 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président



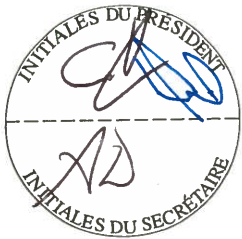
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III RENOUVELLEMENT / ASSURANCES GÉNÉRALES
- IV LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 4 mai 2017

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Denis Richer, conseiller municipal de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, Mesdames Catherine Trickey, mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

1-05-17

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyée par : M. Denis Richer
et résolu

QUE la séance extraordinaire soit et est ouverte.

- adopté à l'unanimité

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2-05-17

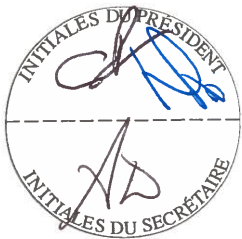
Il est
Proposé par : M. Denis Richer
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en incluant la nomination de M. Denis Lavigne comme président d'assemblée pour cette séance.

- adopté à l'unanimité

III- RENOUVELLEMENT / ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2017 au 5 mai 2018 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été donné le 7 avril 2017 auprès de trois soumissionnaires potentiels;

CONSIDÉRANT le cahier des charges portant la cote 2017-01;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu deux soumissions le 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la proposition reçue prévoit une période de couverture allant jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la Régie;

3-05-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, étant donné qu'un seul soumissionnaire a soumissionné pour la responsabilité civile complémentaire et excédentaire, accepte la proposition du courtier Lemieux Ryan, pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2017 au 5 mai 2018, et ce, pour une prime de 30 580 \$ (taxes incluses).

QUE ladite Régie mandate sa directrice générale, madame Andrea Daezli, et/ou son président, monsieur Carl Péloquin, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement de ses assurances générales.

- adopté à l'unanimité

IV- LEVÉE DE LA SÉANCE

4-05-17

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Denis Richer

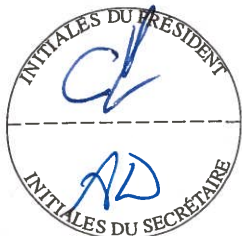
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Denis Lavigne
Administrateur
Maire et délégué de St-Placide



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 AVRIL 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
 - C) Dépôt du rapport financier 2016
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Réaffectation de l'excédent de fonctionnement non-affecté pour l'achat de bacs roulants
 - B) Proposition d'aide aux sinistrés de St-André-d'Argenteuil et de St-Placide
 - C) Abrogation de la résolution #3-05-17 Adjudication – Contrat d'assurances générales
 - D) Renouvellement du cautionnement au MDDELCC
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

Jeudi, le 18 mai 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5-05-17

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 20 AVRIL 2017**

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2017.

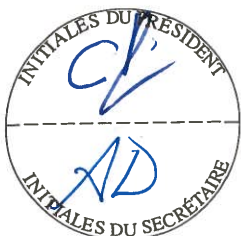
6-05-17

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2017.

- adopté à l'unanimité

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

7-05-17

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2017.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-04-17 au 18-05-17, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

8-05-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 20-04-17 au 18-05-17, et ce, pour un montant de 141 745,59 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Réaffectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'achat de bacs roulants

CONSIDÉRANT les inondations affectant deux municipalités membres et la perte de bacs roulants appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues au budget 2017 pour l'achat de bacs roulants ne sont pas suffisantes pour suffire à la demande (résolution 20-09-16);

CONSIDÉRANT la résolution 5-06-16 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes le 16 juin 2016, concernant l'achat de bacs roulants;

9-05-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise l'utilisation de sommes à même l'excédent de fonctionnement non-affecté au 31 décembre 2016 pour couvrir la différence entre le budget 2017 pour l'achat de bacs roulants (36 000\$) et le montant estimé de ces achats pour 2017 (90 000 \$), soit une somme de 54 000\$ (taxes incluses)

- adopté à l'unanimité

B) Proposition d'aide aux sinistrés de St-André-d'Argenteuil et de St-Placide

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui affligent présentement les municipalités de Saint-André-d'Argenteuil et de Saint-Placide, membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux Montagnes;

CONSIDÉRANT les quelques 500 sinistrés de ces deux municipalités et en regard des besoins importants exprimés par les deux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT la mission environnementale de la Régie;

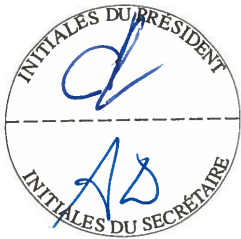
10-05-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Carl Péloquin

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes procède à une aide financière de l'ordre de 10 000 \$ à chacune de ces deux municipalités;

QUE cette somme soit utilisée à des fins environnementales, incluant mais sans se limiter à, des échantillons de la qualité de l'eau des puits, des travaux de nettoyage et / ou de renforcement des berges, etc.

- adopté à l'unanimité

C) Abrogation de la résolution #3-05-17 – Adjudication – Contrat d'assurances générales

CONSIDÉRANT la résolution numéro 3-05-17 adoptée par le conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes le 4 mai 2017;

CONSIDÉRANT la possibilité de diminuer le montant des franchises pour les assurances de biens commerciaux et de bris de machine de 10 000\$ à 5 000\$;

CONSIDÉRANT l'augmentation minimale de la prime résultante afin de se prévaloir de la diminution des franchises;

11-05-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes abroge la résolution numéro 3-05-17;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la proposition du courtier Lemieux Ryan pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2017 au 5 mai 2018, et ce, pour une prime de 30 735\$ au lieu de 30 580\$ (taxes incluses).

- adopté à l'unanimité

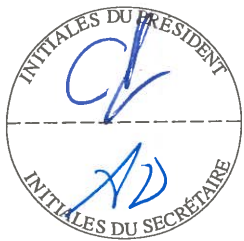
D) Renouvellement du cautionnement au MDDELCC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 19 janvier 2006 du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles par lequel les exploitants des lieux d'enfouissement sanitaire ont l'obligation de fournir une garantie financière au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se conformer aux exigences dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC désire recevoir ce cautionnement selon certaines modalités précises;

CONSIDÉRANT l'échéance du 19 juillet 2017 du cautionnement présentement en vigueur;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

12-05-17

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit autorisée à émettre un cautionnement de garantie au montant de 1 M\$ pour une période de trois ans, soit du 19 juillet 2017 au 19 juillet 2020, auprès du courtier Aon Parizeau Inc., au coût de 15 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités acceptables par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et/ou à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ce cautionnement soit facturé à WM Québec inc., à titre d'exploitant du LET de Lachute.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

13-05-17

Il est

Proposé par: M. Louis Quévillon

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 juin 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MAI 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Mandat au civil
 - B) Emprise
 - C) Adoption contrat de travail des employés
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 15 juin 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MAI 2017

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2017.

2-06-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2017 en apportant la modification dans les présences que c'est madame Catherine Trickey, mairesse de Brownsburg-Chatham qui siégeait.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-05-17
au 15-06-17, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-06-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que
présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période
du 19-05-17 au 15-06-17, et ce, pour un montant de 182 520.17 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Mandat au civil

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'enquête diligente et de
la préparation des dossiers afférents, il a été découvert que
des sommes d'argent seraient dues à la Régie;

CONSIDÉRANT que les délais légaux de prescription.

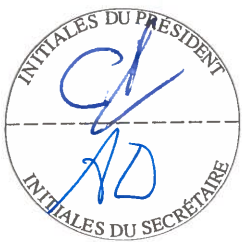
4-06-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau afin d'intenter les recours et



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

et procédures nécessaires au recouvrement de toute somme d'argent lui étant dues;

- adopté à l'unanimité

B) Emprise

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 380 et 2 873 058 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter un terrain appartenant à la Régie pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des emprises pour des services de Bell Canada et d'Hydro Québec.

5-06-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate la directrice générale à autoriser l'emprise de Bell Canada et d'Hydro Québec sur les lots numéros 2 626 380 et 2 873 058 appartenant à ladite Régie, faisant suite à la réception des documents préliminaires montrant l'implantation des poteaux et haubans.

- adopté à l'unanimité

C) Adoption des contrats de travail des employés

CONSIDÉRANT qu'un Recueil des conditions de travail et des politiques des employés de la RIADM est en vigueur depuis juillet 2004;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'un Recueil général des conditions de travail n'a plus sa raison d'être;

CONSIDÉRANT que les trois employés réguliers de la RIADM occupent des responsabilités variées qui ne se prêtent pas à l'uniformisation des contrats;

CONSIDÉRANT que la formule d'un contrat individuel propre à chacun permet d'atteindre un résultat équitable tout en maintenant une flexibilité dans l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT que tous les employés de la RIADM doivent faire preuve de flexibilité et d'une grande polyvalence dans l'exécution de leurs tâches;

CONSIDÉRANT que madame Andrea Daezli, directrice générale et madame Martine Blanc, adjointe administrative sont déjà liées à la RIADM par un contrat de travail;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une Politique relative aux conditions générales de travail des employés de la RIADM en annexe à chaque contrat individuel de travail permet de protéger correctement à la fois la RIADM et ses employés.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

6-06-17

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE le document « Recueil des conditions de travail et des politiques » de juillet 2004 soit aboli;

QUE la Politique relative aux conditions générales de travail des employés de la RIADM soit adoptée et fasse partie en annexe de chacun des contrats individuels de travail;

QUE les contrats de travail de mesdames Céline Proulx, commis de bureau, Martine Blanc, adjointe administrative et Andrea Daezli, directrice générale soient harmonisés afin d'assurer l'équité interne et une certaine parité des conditions de travail en lien avec les quatre municipalités constituantes;

QUE monsieur Carl Péloquin, président et madame Andrea Daezli, directrice générale soient mandatés pour signer un nouveau contrat de travail avec la commis de bureau, Céline Proulx et un contrat de travail modifié avec Martine Blanc, adjointe administrative;

QUE monsieur Carl Péloquin, président, soit mandaté pour signer un contrat de travail modifié avec Andrea Daezli, directrice générale.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-06-17

Il est

Proposé par: Mme Trickey

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

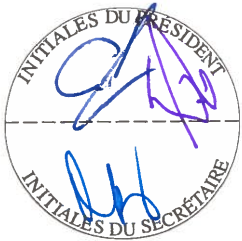
QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 13 juillet 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 JUIN 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim
 - B) Contribution financières et matérielles - Englobe
 - C) Contribution financière pour le Marché Découvertes d'Argenteuil
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 13 juillet 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Denis Lavigne.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-17

Il est

Proposé par : M. Denis Richer

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par M. Denis Lavigne.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 JUIN 2017

- M. Denis Lavigne présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2017.

2-07-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

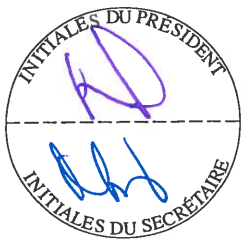
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2017.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

La résolution 4-07-17 a été adoptée entre la période de question et la correspondance.

V- CORRESPONDANCE

- M. Denis Lavigne fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-06-17 au 13-07-17, déposée par M. Denis Lavigne.

3-07-17

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Denis Lavigne pour la période du 16-06-17 au 13-07-17, et ce, pour un montant de 46 029.59 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT le repos mitigé pour des raisons médicales et le travail de la maison de la directrice générale / secrétaire-trésorière;

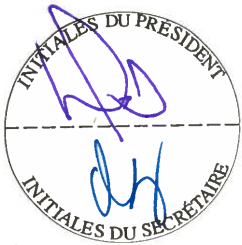
CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une secrétaire-trésorière par intérim pour les séances;

4-07-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Le Conseil mandate madame Martine Blanc, adjointe administrative de la RIADM, à titre de secrétaire-trésorière par interim au sein de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, et ce jusqu'à nouvel ordre.

- adopté à l'unanimité

B) Contributions financières et matérielles - Englobe

CONSIDÉRANT la demande de Englobe (GSI Environnement) à l'obtention de 10 bacs bruns, pour promouvoir le compostage lors d'activités diverses;

CONSIDÉRANT la mission environnementale de la Régie;

5-07-17

Il est

Proposé par : M. Denis Richer

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement dix (10) bacs bruns à Englobe (GSI Environnement) pour la promotion du compostage lors d'activités diverses.

- adopté à l'unanimité

C) Contributions financières et matérielles – Marché Découvertes d'Argenteuil

CONSIDÉRANT la lettre du 7 juillet 2017 du Marché Découvertes d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre de la création de sacs réutilisables;

CONSIDÉRANT la mission environnementale de la Régie;

6-07-17

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Denis Richer

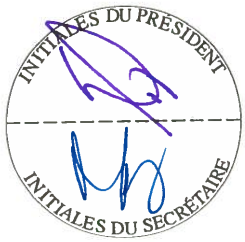
QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution au Marché Découvertes d'Argenteuil, au montant de 100 \$.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-07-17

Il est

Proposé par: M. Denis Richer

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

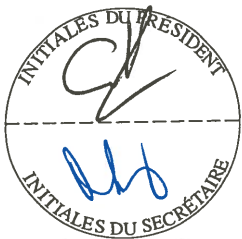
QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 septembre 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim

Denis Lavigne
Administrateur
Maire et délégué de St-Placide



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JUILLET 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Activités connexes 2018
 - B) Dates des séances 2018
 - C) Redistribution 2018
 - D) Renouvellement de baux et loyers
 - E) Échange de terrain avec la ville de Lachute
 - F) Autoriser GSI Environnement inc. à déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ pour des activités de traitement de sol, de compostage et de fabrication de terreau
 - G) Autoriser GSI Environnement inc. à déposer une demande d'autorisation au MDDELCC pour la relocalisation d'une portion de la plateforme de compostage
 - H) Autoriser GSI Environnement à excaver, entreposer et utiliser le sable issu de la construction du centre de traitement de sol contaminé
 - I) Achat de sacs de plastique / Collectes des feuilles d'automne
 - J) Contribution matérielle et financière
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 septembre 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Andrea Daezli, directrice générale-secrétaire-trésorière et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par M. Carl Péloquin, en ajoutant toutefois les points suivants à Varia : Dépôt et communication de la demande introductive d'instance en recouvrement de sommes et en dommages; Destitution de Mme Nathalie Piret; Destitution de M. Pierre Gionet; Approbation d'une requête en suspension d'instance devant le tribunal administratif du travail.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JUILLET 2017

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2017.

2-09-17

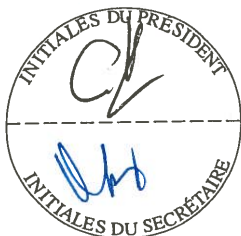
Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2017 en apportant comme modification que la résolution # 4-07-17 a été adoptée entre la période de question et la correspondance.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 14-07-17 au 18-09-17, déposée par M. Denis Lavigne.

3-09-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 14-07-17 au 18-09-17, et ce, pour un montant de 273 052.63 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Activités connexes 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se positionne quant aux choix d'activités connexes devant être réalisées par son gestionnaire;

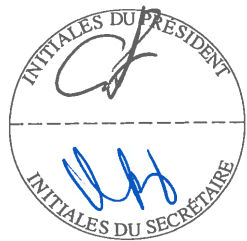
CONSIDÉRANT que le coût de ces activités connexes a été préalablement établi dans le document d'appel d'offres numéro 11-002;

4-09-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes avise la compagnie RCI Environnement (Division de WM Québec) qu'elle retient pour l'année 2018 les activités suivantes :

- Collecte d'arbres de Noël 2017-2018;
- Journée Retour à la Terre;
- RDD;
- Site Internet;
- Écocalendrier 2018 et préparation de l'Écocalendrier 2019.

QUE la Régie, à l'égard de l'exécution de ces activités, accepte de défrayer les coûts prévus à l'appel d'offres numéro 11-002.

- adopté à l'unanimité

B) Dates des séances ordinaires 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2018;

5-09-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient établies pour l'année 2018

de la façon suivante : à 19 h, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'au mois de juillet où la séance se tiendra le 2^e jeudi du mois.

- adopté à l'unanimité

C) Redistribution 2018

CONSIDÉRANT la demande des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de verser la redistribution prévue pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que ladite Régie possède les liquidités nécessaires pour répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT que ladite Régie est désireuse de répondre favorablement à la demande de ses municipalités membres;

6-09-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une redistribution pour l'année 2018;

QUE le versement de cette redistribution soit établi au montant de 1 000 000,00 \$, selon le tableau suivant :

Municipalité membre	Redistribution
Ville de Lachute (49,05 %)	490 500.00 \$
Ville Brownsburg-Chatham (27,95%)	279 500.00 \$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (13,71 %)	137 100.00 \$
Municipalité de Saint-Placide (9,29 %)	92 900.00 \$
TOTAL :	1 000 000.00 \$

QUE cette redistribution, selon le partage établi au tableau précédent, soit versée aux municipalités membres en un seul versement, soit au cours du mois de février 2018.

- adopté à l'unanimité

D) Renouvellement de baux et de loyers

CONSIDÉRANT QUE la Régie est propriétaire de divers terrains et bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire louer et/ou renouveler les baux de ces dits terrains et bâtiments;

7-09-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, et la secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Blanc, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient autorisés à signer le renouvellement des baux et loyers aux conditions préapprouvées par le Conseil.

- adopté à l'unanimité

E) Échange de terrain avec la ville de Lachute

CONSIDÉRANT QUE la Régie est propriétaire du terrain ayant comme numéro de lot 5 064 606;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lachute est propriétaire du terrain 3 505 872;

CONSIDÉRANT les besoins respectifs de la Régie et de la ville de Lachute à procéder à un échange desdits terrains afin de compléter des transactions immobilières;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

8-09-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie échange le terrain ayant comme numéro 5 064 606 contre le terrain numéro 3 505 872 appartenant à la ville de Lachute;

QUE les deux parties s'entendent sur le choix d'un notaire et que les frais soient payés par la ville de Lachute étant donné la différence de la valeur des terrains échangés;

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, et la secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Blanc, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient autorisés à signer tout document afférent.

- adopté à l'unanimité

F) Autoriser GSI Environnement Inc. à déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ pour des activités de traitement des sols, de compostage et de fabrication de terreau

CONSIDÉRANT l'entente relative au compostage et traitement des sols intervenue entre la Régie et GSI Environnement Inc. le 25 mai 2016, concernant la plate-forme de compostage et centre de traitement des sols, situés au lieu d'enfouissement technique de Lachute, appartenant à la Régie;

9-09-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QU'EN tant que propriétaire du terrain, la Régie autorise GSI Environnement inc. à déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ pour des activités de traitement des sols, de compostage et de fabrication de terreau sur les lots 2 625 398 et 2 625 524.

- adopté à l'unanimité

G) Autoriser GSI Environnement Inc. à déposer une demande d'autorisation au MDDELCC pour la relocalisation d'une portion de la plateforme de compostage

CONSIDÉRANT l'entente relative au compostage et traitement des sols intervenue entre la Régie et GSI Environnement Inc. le 25 mai 2016, concernant la plateforme de compostage et centre de traitement des sols, situés au lieu d'enfouissement technique de Lachute, appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, GSI Environnement Inc. devra relocaliser une portion de sa plateforme de compostage existante sur le LET;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

10-09-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QU'EN tant que propriétaire du terrain, la Régie autorise GSI Environnement inc. à déposer une demande d'autorisation au MDDELCC pour la relocalisation d'une portion de sa plateforme de compostage.

- adopté à l'unanimité

H) Autoriser GSI Environnement inc. à excaver, entreposer et utiliser le sable issu de la construction du centre de traitement de sol contaminé

CONSIDÉRANT l'entente relative au compostage et traitement des sols intervenue entre la Régie et GSI Environnement inc. le 25 mai 2016, concernant la plate-forme de compostage et centre de traitement des sols, situés au lieu d'enfouissement technique de Lachute, appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, GSI Environnement inc. doit construire et opérer un nouveau centre de traitement des sols sur le LET;

CONSIDÉRANT la résolution 7-02-17, autorisant GSI Environnement inc. à déposer une demande de certificat d'autorisation (C.A.) pour le dit centre de traitement;

11-09-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QU'EN tant que propriétaire du terrain, la Régie autorise GSI Environnement inc. à excaver, entreposer et utiliser le sable issu de la construction du centre de traitement de sol contaminé sur les lots 2625398 et 2625524.

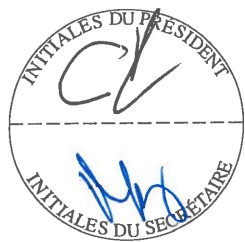
- adopté à l'unanimité

I) Achat de sacs de plastique / Collectes des feuilles d'automne

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire acquérir de nouveaux sacs de plastique afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des feuilles d'automne 2017;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà en mains une certaine quantité de sacs restants de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que suite à la recherche de prix effectuée, la Régie a obtenu les informations suivantes :



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux - Montagnes**

No de résolution
ou annotation

Compagnie	Prix sacs réguliers	Prix sacs compostables
40 000 sacs		
Imaflex	6 720.00\$ (0,168 \$ / sac) (transport inclus)	n.a
Les Industries Polycar	6 240.00\$ (0,156 \$ / sac) (100.00\$ livraison)	29 520.00\$ (0,738 \$ / sac) (100.00\$ livraison)
80 000 sacs		
Imaflex	13 232.80\$ (0,165 \$ / sac) (transport inclus)	n.a
Les Industries Polycar	12 000.00\$ (0,15 \$ / sac) (100.00\$ livraison)	55 760.00\$ (0,697 \$ / sac) (100.00\$ livraison)
120 000 sacs		
Imaflex	19 584.00\$ (0,163 \$ / sac) (transport inclus)	n.a
Les Industries Polycar	17 280.00\$ (0,144 \$ / sac) (100.00\$ livraison)	78 720.00\$ (0,656 \$ / sac) (100.00\$ livraison)

12-09-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'achat de 40 000 sacs au prix de 0.156\$ le sac, pour un montant de 6 240,00 \$, plus les frais de livraison et taxes applicables, et ce, auprès de la compagnie Les Industries Polycar.

- adopté à l'unanimité

J) Contributions financières et matérielles

- CPE La Puce à l'Oreille

CONSIDÉRANT la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil du 5 septembre 2017 concernant une contribution financière pour les aider à maintenir leur projet de réduction des couches jetables en utilisant des couches lavables;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 6-04-14, 7-10-15 et 12-10-16 du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorisant le versement d'une somme de 1 000 \$ pour aider le CPE La Puce à l'Oreille à acquérir des couches lavables et maintenir leur projet de réduction des couches jetables;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à ces fins;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

Compagnie	Prix sacs réguliers	Prix sacs compostables
40 000 sacs		
Imaflex	6 720.00\$ (0,168 \$ / sac) (transport inclus)	n.a
Les Industries Polycar	6 240.00\$ (0,156 \$ / sac) (100.00\$ livraison)	29 520.00\$ (0,738 \$ / sac) (100.00\$ livraison)
80 000 sacs		
Imaflex	13 232.80\$ (0,165 \$ / sac) (transport inclus)	n.a
Les Industries Polycar	12 000.00\$ (0,15 \$ / sac) (100.00\$ livraison)	55 760.00\$ (0,697 \$ / sac) (100.00\$ livraison)
120 000 sacs		
Imaflex	19 584.00\$ (0,163 \$ / sac) (transport inclus)	n.a
Les Industries Polycar	17 280.00\$ (0,144 \$ / sac) (100.00\$ livraison)	78 720.00\$ (0,656 \$ / sac) (100.00\$ livraison)

12-09-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'achat de 40 000 sacs au prix de 0.156\$ le sac, pour un montant de 6 240,00 \$, plus les frais de livraison et taxes applicables, et ce, auprès de la compagnie Les Industries Polycar.

- adopté à l'unanimité

J) Contributions financières et matérielles

- CPE La Puce à l'Oreille

CONSIDÉRANT la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil du 5 septembre 2017 concernant une contribution financière pour les aider à maintenir leur projet de réduction des couches jetables en utilisant des couches lavables;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 6-04-14, 7-10-15 et 12-10-16 du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorisant le versement d'une somme de 1 000 \$ pour aider le CPE La Puce à l'Oreille à acquérir des couches lavables et maintenir leur projet de réduction des couches jetables;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à ces fins;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

13-09-17

Il est

Proposé par: M. André Jetté
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE, pour la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme de 200,00 \$ par poupon, et ce, pour un maximum de 1 000 \$.

QUE ce maximum soit également applicable dans le cadre de toute demande provenant de garderies opérant sur le territoire des quatre municipalités membres de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

A) Dépôt et communication de la demande introductive d'instance en recouvrement de sommes et en dommages.

B) Destitution de Madame Nathalie Piret

CONSIDÉRANT la résolution du 15 janvier 2015 de la Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes destituant l'adjointe aux finances et aux services administratifs de la Régie, Madame Nathalie Piret, pour des manquements graves à l'éthique et à la déontologie en rapport avec les exigences du poste occupé;

CONSIDÉRANT ces écarts de conduite sont plus amplement décrits dans les lettres du 14 janvier 2015 et du 24 mars 2016 adressées à l'ex-adjointe aux finances et aux services administratifs ou à ses procureurs, lesquels manquements sont aussi en lien avec les écarts de conduite reprochés à l'ex-secrétaire trésorier/directeur général de la Régie, ayant trait à l'utilisation des deniers de la Régie;

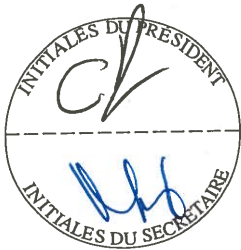
CONSIDÉRANT QUE les écarts de conduite de l'ex-adjointe aux finances et aux services administratifs constituent pour chacun d'eux un manquement grave de nature à briser irrémédiablement le lien de confiance essentiel à l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ces écarts de conduite sont aussi en lien avec ceux reprochés à l'ex-secrétaire trésorier/directeur général de la Régie, plus amplement décrits dans la demande en justice déposée par la Régie au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne, sous le numéro 700-17-014527-179, et mettent en cause les agissements de l'ex-adjointe aux finances et aux services administratifs, qui ne les aurait décelés ou dénoncés que ce soit par omission, négligence ou aveuglement volontaire;

14-09-17

Il est

Proposé par le président de la Régie, M. Carl Péloquin
Appuyé à l'unanimité
et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE le Conseil de la Régie, en date de ce jour, réitère, confirme et ratifie la destitution de l'ex-adjointe aux finances et aux services administratifs, Madame Nathalie Piret, pour les manquements invoqués auxdites lettres du 14 janvier 2015 et du 24 mars 2016 ainsi que ceux en lien avec les manquements reprochés à l'ex-secrétaire trésorier/directeur général de la Régie dont ceux plus amplement détaillés à ladite demande en justice déposée par la Régie au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne, sous le numéro 700-17-014527-179, le tout constituant, ne serait-ce que pour un seul desdits manquements, un bris irrémédiable du lien de confiance nécessaire à l'exercice desdites fonctions au sein de la Régie.

- adopté à l'unanimité

C) Destitution de Monsieur Pierre Gionet

CONSIDÉRANT la résolution du 15 janvier 2015 de la Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes destituant le secrétaire trésorier/directeur général de la Régie, Monsieur Pierre Gionet, pour des manquements graves à l'éthique et à la déontologie en rapport avec les exigences du poste occupé;

CONSIDÉRANT les écarts de conduite de l'ex-secrétaire trésorier/directeur général ayant trait à l'utilisation, à son avantage personnel, des deniers de la Régie, constituent pour chacun d'eux un manquement grave de nature à briser irrémédiablement le lien de confiance essentiel à l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ces écarts de conduite sont plus amplement décrits dans les lettres du 20 janvier 2015 et du 23 avril 2015 adressées à l'ex-secrétaire trésorier/directeur général ainsi que dans la demande en justice déposée par la Régie au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne, sous le numéro 700-17-014527-179;

15-09-17

Il est

Proposé par le président de la Régie, M. Carl Péloquin

Appuyé à l'unanimité

et résolu

QUE le Conseil de la Régie, en date de ce jour, réitère, confirme et ratifie la destitution de l'ex-secrétaire trésorier/directeur général, Monsieur Pierre Gionet, pour les manquements invoqués auxdites lettres du 20 janvier 2015 et du 23 avril 2015 ainsi que pour les manquements plus amplement détaillés à ladite demande en justice déposée par la Régie au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne, sous le numéro 700-17-014527-179, le tout constituant, ne serait-ce que pour un seul desdits manquements, un bris irrémédiable du lien de confiance nécessaire à l'exercice desdites fonctions au sein de la Régie.

- adopté à l'unanimité

D) Approbation d'une requête en suspension d'instance devant le tribunal administratif du travail

CONSIDÉRANT la destitution du secrétaire trésorier/directeur général de la Régie, Monsieur Pierre Gionet, décrétée par résolution du Conseil le 15 janvier 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la destitution de l'adjointe aux finances et aux services administratifs de la Régie, Madame Nathalie Piret, décrétée par résolution du Conseil le 15 janvier 2015;

CONSIDÉRANT les recours en contestation de ces décisions devant le Tribunal administratif du travail déposés par les plaignants;

CONSIDÉRANT la demande en justice intentée par la Régie et déposée au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne sous le numéro 700-17-014527-179 mettant en lumière les écarts de conduite du secrétaire trésorier/directeur général ayant trait à l'utilisation, à son avantage personnel, des deniers de la Régie, le tout constituant des manquements graves dans l'exercice de ses fonctions de nature à briser irrémédiablement le lien de confiance essentiel à l'exercice de desdites fonctions, ne serait-ce que pour chacun desdits manquements;

CONSIDÉRANT que lesdites contestations doivent être entendues au fond, devant le Tribunal administratif du travail, à compter du 6 novembre 2017 et que les plaignants ont fait état d'une durée approximative de trente (30) journées d'audience pour les fins de leur preuve dans ces dossiers, auxquelles s'ajoutent au moins dix (10) journées d'audience pour les fins de la preuve de la Régie;

CONSIDÉRANT la requête préparée par les procureurs de la Régie dans le cadre de ces contestations devant le Tribunal administratif du travail aux fins de demander la suspension desdites procédures pour permettre à la Cour supérieure de statuer sur le bien-fondé de la réclamation de la Régie ayant trait à l'utilisation, à son bénéfice personnel, des deniers de la Régie par l'ex-secrétaire trésorier/directeur général et ce, aux fins d'obtenir le remboursement des sommes ainsi détournées;

CONSIDÉRANT QU'une seule des fautes qui pourront être ainsi démontrées, justifie la destitution du secrétaire trésorier/directeur général et qu'il importe d'en faire la démonstration sans autre délai devant la Cour supérieure du Québec, sans devoir occasionner plus d'une quarantaine de journées d'audience devant le Tribunal administratif du travail et ce, afin d'éviter de multiplier inutilement les procédures et les coûts et afin d'éviter des jugements contradictoires;

CONSIDÉRANT QUE lesdits manquements mettent également en cause les agissements de l'ex-adjointe aux finances et aux services administratifs, pour ne pas les avoir décelés ou dénoncés que ce soit par omission, négligence ou aveuglement volontaire;

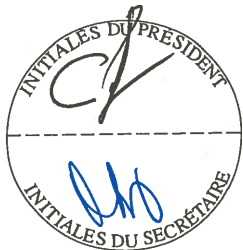
16-09-17

Il est

Proposé par le président de la Régie, M. Carl Péloquin

Appuyé à l'unanimité

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le Conseil de la Régie approuve la présentation devant le Tribunal administratif du travail d'une requête en suspension des procédures et ce, aux fins de permettre à la Régie d'établir devant la Cour supérieure du Québec le bien-fondé de sa réclamation ayant trait à l'utilisation par l'ex-secrétaire trésorier/directeur général, à son avantage personnel, des deniers de la Régie, le tout constituant des manquements graves dans l'exercice de ses fonctions, de nature à briser irrémédiablement le lien de confiance essentiel à l'exercice desdites fonctions.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

17-09-17

Il est
Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 octobre 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin
Président



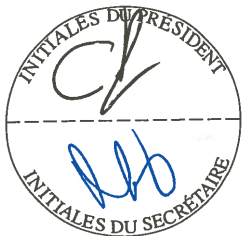
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018
- IV LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Mercredi, le 27 septembre 2017

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-09-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté, tel que présenté par M. Carl Péloquin.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

19-09-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

appuyé par: M. Marc Bertrand

et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2018 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par la secrétaire-trésorière par intérim soient acceptées telles que présentées, à savoir :



Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

No de résolution
ou annotation

Prévisions 2018

REVENUS

Quotes-parts	(1 000 000) \$
Services rendus aux municipalités membres	322 000 \$
Facturation-fonds de fermeture	215 200 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	500 \$
Vente de bacs verts	- \$
Vente de bacs bruns	- \$
Vente de bacs bleus	- \$
Traitement des eaux de lixiviation	- \$
Redevances	685 000 \$
Revenus de placement	120 000 \$
Autres revenus-administration	75 447 \$
Communications environnementales	70 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	5 000 \$
Location maisons et terrains	19 700 \$
Service d'enfouissement	2 421 000 \$
Total des revenus	2 934 347 \$

CHARGES

Salaires employés	154 000 \$
Salaires conseil	53 000 \$
CARRA	8 500 \$
Contributions de l'employeur	38 600 \$
Activités connexes- gestion intégrée	90 000 \$
Téléphone et communications	2 000 \$
Internet	3 000 \$
Frais de poste	3 500 \$
Loyer bureaux RIADM	12 000 \$
Publicité	3 900 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	338 100 \$
Postfermeture	215 200 \$
Assurances	40 000 \$
Services professionnels- autres	3 000 \$
Services professionnels- enquête diligente	55 000 \$
Services professionnels- auditeurs	15 000 \$
Services professionnels - archives	8 300 \$
Services professionnels-conseiller RH	12 000 \$
Services professionnels- informatiques	2 000 \$
Services juridiques	173 560 \$
Entretien et réparations des bacs	20 000 \$
Coût des bacs verts	8 500 \$
Coût des bacs bleus	18 000 \$
Coût des bacs bruns	18 000 \$
Dons et commandites	- \$
Entretien et réparation	2 968 \$
Fournitures de bureau	8 447 \$
Fournitures informatiques	7 000 \$
Repas	2 000 \$
Endains	- \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	49 500 \$
Programme couches lavables	3 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	19 725 \$
Frais bancaires	500 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Service d'enfouissement	2 541 747 \$
Amortissement	- \$
Total des charges	3 934 347 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	(1 000 000 \$)
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisation	
Amortissements	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 000 000 \$
Total des affectations	1 000 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

- adopté à l'unanimité

IV- LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

20-09-17

Il est

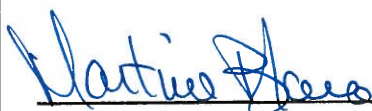
Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

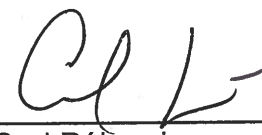
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin
Président



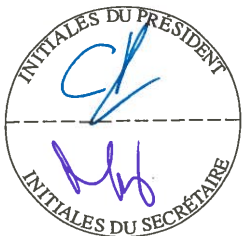
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Adjudication / Appel d'offres concernant la fourniture de services relatifs à la démolition des bâtiments situés au 6880, chemin des Sources
 - B) Contribution matérielle et financière - C.P.E. Des Bons Amis Inc.
 - C) Contribution matérielle et financière – Route des Arts
 - D) Mandater la secrétaire-trésorière par intérim à entreprendre les démarches pour des changements de zonage
 - E) Mandater le président et la secrétaire-trésorière par intérim à signer la demande de consentement de H2 Biopharma
 - F) Adjudication gestion des bacs
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 19 octobre 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2017

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2017.

2-10-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2017.

- adopté à l'unanimité

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2017.

3-10-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2017.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et
envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Le dépôt des rapports de tonnage de la période est reporté à la
prochaine séance (déchets, recyclage et compostage) puisqu'il manque
le tonnage de compostage.

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-09-17
au 16-10-17, déposée par le président.

4-10-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

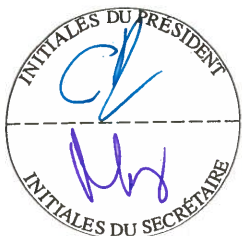
QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que
présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 19-09-17 au 16-10-17,
et ce, pour un montant de 62 367,00 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Adjudication / Appel d'offres concernant la fourniture de services relatifs à la démolition des bâtiments situés au 6880, chemin des Sources

CONSIDÉRANT la décision de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes de procéder à un appel d'offre sur invitation concernant la
fourniture de services relatifs à la démolition des bâtiments;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre sur invitation a été envoyé le 5 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a ouvert publiquement les soumissions reçues le 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu deux soumissions pour lesdits services, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Émile Foucault Excavation Inc.	14 000,00 \$
Bernard Paysagiste Inc	41 774,25 \$

CONSIDÉRANT QUE ladite Régie estime que la proposition de la compagnie Émile Foucault Excavation Inc. correspond aux exigences décrites dans le cahier de charges;

5-10-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie Émile Foucault Excavation Inc., concernant la fourniture de services relatifs à la démolition de structures, au montant de 14 000,00 \$ incluant les taxes applicables.

QUE mandat soit donné au président et/ou secrétaire-trésorier par intérim de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente à cet effet.

QUE mandat soit également donné au secrétaire-trésorier par intérim afin d'autoriser toutes les dépenses liées à la démolition des bâtiments ainsi la disposition des rebuts de démolition.

- adopté à l'unanimité

B) Contributions financières et matérielles – C.P.E Des Bons Amis Inc.

CONSIDÉRANT la demande du C.P.E Des Bons Amis pour l'obtention d'un bac bleu, pour promouvoir le recyclage auprès des enfants;

CONSIDÉRANT la mission environnementale de la Régie;

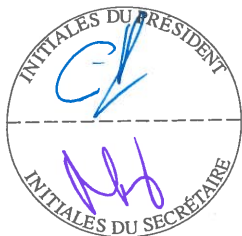
6-10-17

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement un bac bleu au C.P.E Des Bons Amis pour la promotion du recyclage auprès des enfants.

- adopté à l'unanimité

C) Contributions financières et matérielles – Route des Arts

CONSIDÉRANT la demande de la Route des Arts pour un soutien financier pour l'élaboration d'une brochure électronique;

CONSIDÉRANT la mission environnementale de la Régie;

7-10-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution financière de 3 000,00 \$ pour l'élaboration d'une brochure électronique.

- adopté à l'unanimité

D) Mandater la secrétaire-trésorière par intérim à entreprendre les démarches pour effectuer le changement de zonage

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 400, 2 873 057, 2 625 399, 2 625 401 et 3 505 872 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à louer lesdits lots pour en faire un usage non résidentiel et augmenter la superficie que celle-ci loue présentement;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle location en attente de la décision de la CPTAQ;

8-10-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

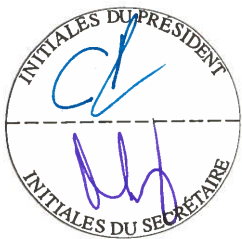
Appuyé par : M. Denis Lavigne

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa secrétaire-trésorière par intérim à entreprendre les démarches pour effectuer le changement de zonage des lots 2 625 400, 2 873 057, 2 625 399, 2 625 401 et 3 505 872.

QUE les frais d'ouverture de dossier de 1 000,00 \$ plus taxes applicables soient payés par l'entreprise 9598995 Canada Inc.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

E) Mandater le président et la secrétaire-trésorière par intérim à signer la demande de consentement de H2 Biopharma inc.

CONSIDÉRANT la convention de bail intervenue le 1^{er} novembre 2016 (le « Bail »), intervenue entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « RIADM ») et H2 Biopharma Inc. (« H2 »).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.8 de la convention, H2 Biopharma Inc. demande à la RIADM, son consentement à la cession du Bail à être effectuée aux termes d'une convention de transfert d'actions.

9-10-17

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la cession du Bail tel que décrite ci-dessus soit approuvée.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et secrétaire-trésorière par intérim à signer la demande de consentement de H2 Biopharma Inc.

- adopté à l'unanimité

F) Adjudication / Contrat de fourniture de services relatifs à l'entreposage, la livraison, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire des municipalités membres

CONSIDÉRANT la décision de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une recherche de prix concernant la fourniture de services relatifs à l'entreposage, la livraison, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu une soumission pour lesdits services, dont les prix suivants ont été fixés en fonction du nombre de déplacements effectués de septembre 2016 à septembre 2017, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Coût total sans taxes
Transport Reid & Denis inc.	19 378.50\$

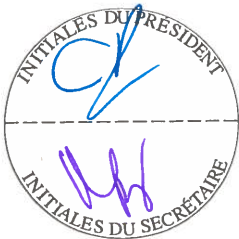
CONSIDÉRANT QUE ladite Régie estime que la proposition de la compagnie « Transport Reid et Denis Inc. » correspond aux exigences décrites dans la recherche de prix;

10-10-17

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie « Transport Reid & Denis Inc. », concernant la fourniture de services relatifs à l'entreposage, la distribution, la réparation et la récupération de bacs roulants sur le territoire de ses municipalités membres, et ce, pour l'année 2018, au montant total estimé de 19 378,50 \$ taxes exclues, basé sur le nombre de déplacements effectués de septembre 2016 à septembre 2017.

QUE mandat soit donné au président et/ou à la secrétaire-trésorière par intérim de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente à cet effet.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-10-17

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne


Appuyé par : M. André Jetté

et résolu


QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 novembre 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ÉLECTION DES OFFICIERS
- IV SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES
- V ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 OCTOBRE 2017
- VI PÉRIODE DE QUESTIONS
- VII CORRESPONDANCE
- VIII RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- IX TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- X ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt du bilan Journée Retour à la Terre
 - B) Achat de bacs verts roulants 2018
 - C) Délégation de pouvoir pour l'application de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics et du Programme de remboursement volontaire
 - D) Mandater la secrétaire-trésorière par intérim à signer la demande de modification du décret 913-2003 auprès du MDDELCC
 - E) Mandater la secrétaire-trésorière par intérim à signer l'entente de la MRC des Pays-d'en-Haut
 - F) Nomination d'un représentant et d'un substitut au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri
 - G) Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Centre de Formation en Entreprise et de Récupération de la Rivière-du-Nord
 - H) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. / Mandat juridique général
 - I) Ratification du mandat de l'enquête diligente à Société Raynald Mercille
- XI VARIA
- XII PÉRIODE DE QUESTIONS
- XIII DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 16 novembre 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-17

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III- ÉLECTION DES OFFICIERS

2-11-17

Il est
Proposé par : M. Carl Péloquin
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE Mme Martine Blanc, adjointe administrative/secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, soit et est nommée présidente d'élection.

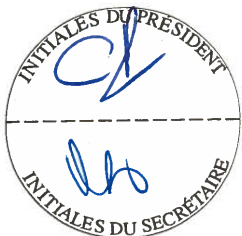
- adopté à l'unanimité

3-11-17

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE M. Carl Péloquin, délégué de la ville de Lachute, soit et est nommé président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

4-11-17

Il est

Proposé par : M. Carl Péloquin

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE Mme Catherine Trickey, délégué de la ville de Brownsburg-Chatham, soit et est nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

IV- SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

5-11-17

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE le président, la vice-présidente, la secrétaire-trésorière / directrice générale de la Régie et l'adjointe administrative/secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie, deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions.

- adopté à l'unanimité

V- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 OCTOBRE 2017

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2017.

6-11-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Carl Péloquin
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2017.

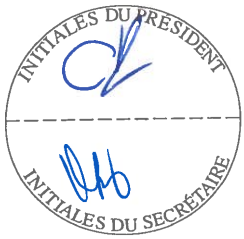
- adopté à l'unanimité

VI- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

VII- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

VIII- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- aucune nouvelle information à divulguer

IX- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-09-17 au 16-10-17, déposée par le président.

7-11-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labonté
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 17-10-17 au 13-11-17, et ce, pour un montant de 111 784,72 \$.

- adopté à l'unanimité

X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt du bilan Journée Retour à la Terre

Il y a dépôt du bilan final de la Journée Retour à la Terre tenue le 20 mai 2017.

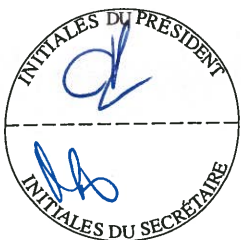
B) Achat de bacs verts roulants pour 2018

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs verts roulants de 360 litres pour les propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par ladite Régie pour la fourniture et la livraison desdits bacs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les prix soumis par Patrick Morin Lachute et BMR Lachute concernant l'achat et la livraison desdits bacs;

Nom du soumissionnaire	Coût total taxes et livraison incluses
Patrick Morin	91.93 \$
Lachute BMR	103.46 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8-11-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de procéder à l'achat de ses bacs verts roulants pour l'année 2018 auprès du magasin Patrick Morin, plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 91.93 \$ l'unité, incluant les taxes et la livraison.

- adopté à l'unanimité

C) Délégation de pouvoir pour l'application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* et du Programme de remboursement volontaire

CONSIDÉRANT que la RIADM a envoyé, par l'intermédiaire de ses procureurs, plusieurs invitations à des entreprises et des personnes dans le but de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats entre celles-ci et la RIADM;

CONSIDÉRANT que certaines entreprises ont répondu favorablement à l'invitation et ont communiqué avec les procureurs pour entreprendre des négociations;

CONSIDÉRANT la confidentialité absolue associée à tout le processus du Programme de remboursement volontaire établi en vertu de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* sous peine de Poursuite;

9-11-17

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par: M. Richard Labonté

et résolu

QUE le Conseil désigne la directrice générale ainsi que madame Martine Blanc, Secrétaire-trésorière par intérim, ou tout procureur qu'il chargera de l'application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* et du Programme de remboursement volontaire, à titre de représentant de la RIADM dans le cadre de l'application de cette loi;

QUE le Conseil autorise la directrice générale ainsi que madame Martine Blanc, Secrétaire-trésorière par intérim, à signer toute entente utile à la divulgation de la preuve nécessaire à l'application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*, incluant toute entente de confidentialité, de collaboration, de coopération et d'immunité.

QUE le Conseil autorise la directrice générale ainsi que madame Martine



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Blanc, Secrétaire-trésorière par intérim, à accepter ou refuser toute proposition de règlement dans le cadre du Programme de remboursement volontaire établi en vertu de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* ainsi que toute proposition de règlement hors du Programme en lien avec la récupération de sommes payées à la suite de fraudes ou manœuvres dolosives et à signer toute quittance et transaction.

- adopté à l'unanimité

D) Mandater la secrétaire-trésorière par intérim à signer la demande de modification du décret 913-2003 auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT le décret numéro 918-2003 délivré par le gouvernement du Québec en 2003 et portant sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT les dispositions du nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Argenteuil que les matières résiduelles éliminées sur le territoire pourront provenir de partout au Québec;

CONSIDÉRANT que le PGMR pour la période 2016-2020 de la MRC a été jugé conforme à la politique du gouvernement en respect à l'article 53.17 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après la « LEQ »)

CONSIDÉRANT le règlement #89-16 adopté par la MRC afin de rendre effectif le droit de regard limitant à 470 000 tonnes métriques par année, la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC et éliminées sur son territoire;

CONSIDÉRANT, dans ce contexte, la pertinence pour la RIADM de procéder à la modification du territoire de desserte de son lieu d'enfouissement technique afin de s'arrimer au PGMR;

10-11-17

Il est

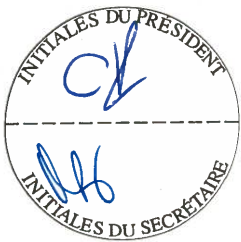
Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par: M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE mandat soit donné à la secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Blanc, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, de signer la demande de modification du décret 913-2003 dans le but de procéder à la modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de ladite Régie et être conforme au PGMR 2016-2020, le tout selon tout amendement à y être apporter conformément aux recommandations du conseiller juridique de la Régie.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

E) Mandater la secrétaire-trésorière par intérim à signer l'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut

CONSIDÉRANT la proposition d'entente intermunicipale pour la disposition des matières organiques des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

11-11-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de conclure une entente intermunicipale concernant la disposition des matières organiques des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2018;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisé à signer ladite entente intermunicipale.

- adopté à l'unanimité

F) Nomination d'un représentant et d'un substitut au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

CONSIDÉRANT que ladite Régie doit également nommer un délégué substitut pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

12-11-17

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate dès à présent, M. Carl Péloquin, afin de représenter la Régie et siéger au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate dès à présent, Mme Catherine Trickey, à titre de déléguée substitut de la Régie pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

- adopté à l'unanimité

G) Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Centre de Formation en Entreprise et de Récupération de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration du Centre de Formation en Entreprise et de Récupération de la Rivière-du-Nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

13-11-17

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate Mme Catherine Trickey afin de représenter la Régie et de siéger au conseil d'administration du CFER de la Rivière-du-Nord jusqu'à avis contraire de la part de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

H) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. / Mandat juridique général

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques dans les dossiers courants de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme d'avocats Draghia Inc. le 4 mars 2016;

14-11-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par: M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat juridique général de M^e Bogdan Draghia, avocat chez Draghia Avocats Inc., le tout selon l'offre de services datée du 4 mars 2016.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016 de ladite Régie.

QUE la Régie autorise le paiement de la facture numéro 3684 datée du 1^{er} novembre 2017 au montant de 876,20 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au présent mandat à la firme Draghia Avocats Inc.

QUE le conseil de la Régie alloue un montant additionnel maximal de 6 500\$ pour couvrir les factures d'ici le 31 décembre 2017.

-adopté à l'unanimité

I) Ratification du mandat de suivi de divers dossiers judiciairisés à la Société Raynald Mercille

CONSIDÉRANT QUE Me Raynald Mercille a procédé à l'enquête diligente et que le suivi de cette enquête requiert que Me Mercille intervienne auprès de divers organismes chargés de l'application de la loi et qu'il doive agir dans certains dossiers judiciaires à titre d'enquêteur ou de représentant de la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT QUE ses services sont nécessaires dans le cadre de divers recours devant les tribunaux ou un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles (articles 573 et 573.3.0.2 L.C.V.);

15-11-17

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par: Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE le conseil ratifie les mandats confiés à Société Raynald Mercille et/ou Me Raynald Mercille pour agir à titre de représentant de la Régie ou enquêteur dans le cadre des dossiers suivants :

- Suivi de l'enquête diligente auprès des divers organismes chargés d'appliquer la loi et auprès des organismes où la Régie a porté plainte, notamment l'Unité permanente anticorruption (UPAC), le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec et la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI);
- *Piret et Gionet c. Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes*, devant le Tribunal administratif du travail, CM-2015-0856, CM-2015-0857, CM-2015-0865, CM-2015-0866, CM-2015-0867 et CM-2015-0868;
- *Amyot Gélinas c. Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes*, devant la Cour supérieure, cause no: 700-17-013773-162;

QUE le conseil approprie les deniers requis au poste budgétaire 5127

-adopté à l'unanimité

XI- VARIA

XII- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XIII- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

16-11-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 décembre 2017 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Pélouquin
Président



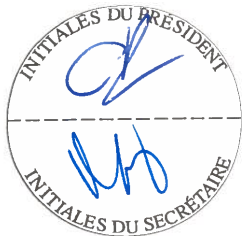
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Mandat en gestion du personnel et en relation de travail pour l'année 2018
 - B) Mandater le président et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'offre d'achat pour les lots 2 625 396 et 2 807 163
 - C) Mandater le président et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'acte de vente pour les lots 2 625 390, 2 625 380 et 2 625 379
 - D) Nomination des auditeurs externes pour 2017
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 décembre 2017

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-17

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président, en reportant toutefois le point VIII - Administration Générale, B) Mandater le président et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'offre d'achat pour les lots 2 625 396 et 2 807 163 à une séance ultérieure.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2017

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2017, en apportant les modifications suivantes au point III- Élections des officiers, aux résolutions 3-11-17, appuyeur : M. Marc-Olivier Labelle, 4-11-17, appuyeur : M. Marc-Olivier Labelle et au point IX – Trésorerie, B) Comptes à payer pour la période 7-11-17, que le proposeur soit Mme Catherine Trickey et l'appuyeur M. Marc-Olivier Labelle.

2-12-17

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2017 avec les modifications mentionnées.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-11-17 au 18-12-17, déposée par le président.

3-12-17

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 17-11-17 au 18-12-17, et ce, pour un montant de 145 430,17 \$.

- adopté à l'unanimité

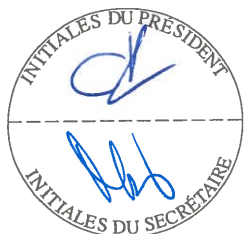
VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Mandat en gestion du personnel et en relation de travail pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service, relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines, reçue de M. Raynald Mercille le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT QUE le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT QU'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

4-12-17

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

QUE le Conseil accorde un mandat à M. Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalé sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, conformément à la lettre d'offre de service du 6 décembre 2017, à compter du 1er janvier 2018 pour une période d'une année. Le Conseil de la Régie pourra mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

- adopté à l'unanimité

B) Mandater le président et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'offre d'achat pour les lots 2 625 380 et 2 625 379

Ce point est reporté à une date ultérieure.

C) Mandater le président et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'acte de vente pour les lots 2 625 390, 2 625 380 et 2 625 379.

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 379, 2 625 380 et 2 625 390 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter lesdits lots pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

5-12-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

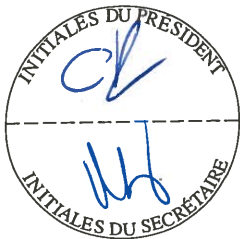
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa secrétaire-trésorière par intérim à signer l'acte de vente qui sera déposée par l'entreprise intéressée à acheter les lots numéros 2 625 379, 2 626 380 et 2 625 390 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

D) Nomination des auditeurs externes pour 2017

CONSIDÉRANT QUE Raymont Chabot Grant Thornton a effectué la vérification externe pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes en 2014, 2015 et en 2016 (voir les résolutions 6-03-15, 7-12-15 et 7-11-16);



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer des auditeurs externes pour l'année 2017;

6-12-17

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin d'agir comme vérificateur externe de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'exercice financier 2017, conformément à l'offre de services reçue le 15 décembre 2017, soit pour un montant de 9 600,00 \$ plus les taxes applicables.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-12-17

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey


Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 février 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité


Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim


Carl Péloquin
Président